

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de décembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

|  |   |
|--|---|
| Date de la convocation : 4 décembre 2024 | Nombre de délégués en exercice : 34<br>Présents : 18<br>Absents excusés : 14<br>Absents : 4<br>Votants : 20 (dont 2 pouvoirs) |
|--|---|

**PRESENTS** : M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DANGER Jean-Louis ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. LIGNE Alain ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. QUINAULT Sébastien (suppléant) ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

**ABSENTS EXCUSES :**

M. AIGUILLON Mickaël est remplacé par M. QUINAULT Sébastien ;  
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;  
M. DUPAS Bruno a donné pouvoir à M. THOMAS Patrice ;  
Mme NOLOT Monique a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;  
Mme BAUDELLOT Chantal ; M. BICHON Laurent ; M. CESBRON Patrice ; M. CHAUVIN Hervé ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DORET Michel ; M. NERBUSSON Joël ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. RENAUD Denis.

**ABSENTS** : M. FUZEAU Bruno ; Mme GELÉE Maryline ; M. MOTARD Jérôme ; M. WOJTCZAK Richard.

**Secrétaire de séance** : Monsieur CHARBONNEAU Claude

## FINANCES - BUDGET PRIX DE L'EAU 2025

Monsieur le Président rappelle que comme chaque année le prix de l'eau de l'année N+1 doit être réévalué au regard des résultats simulés de l'année 2024 et des dépenses et recettes prévues en fonctionnement comme en investissement pour l'année suivante.

Monsieur le Président rappelle que l'autofinancement des projets d'investissements devient de plus en plus restreint alors même que les programmes de travaux sont de plus en plus importants (château d'eau, usine, renouvellement de canalisations ...).

La stabilisation des volumes d'eau vendus sur 2024 ne permet pas de dégager des recettes suffisantes.

Le prix de l'eau actuel ne permet pas dégager d'autofinancement. Le résultat annuel 2024 en investissement est déficitaire d'environ 300 000 €.

En parallèle à cela, nous faisons face depuis quelques années à des impayés croissants.

Monsieur le Président, après avoir présenté à l'assemblée les simulations financières réalisées pour l'année 2025, explique qu'afin d'équilibrer les comptes, certains investissements devraient être revus à la baisse et d'autres devraient être reportés.

Monsieur le Président rappelle la réforme des redevances de l'agence de l'eau :

- Maintien de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau
- Les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par une redevance « consommation d'eau potable » et une redevance pour performance « des réseaux d'eau potable ».

Il est demandé à l'assemblée de discuter d'une éventuelle modification des différents tarifs.

### **Propositions 2025 :**

| En € HT   | SEVT     |                 |
|---|----------|-----------------|
|   | 2024     | 2025            |
| <b>ABONNEMENT ANNUEL</b>  |          |                 |
| Compteur Ø 15 à 20  | 50.00    | <b>55.00</b>    |
| Compteur Ø 30 à 65  | 80.00    | <b>85.00</b>    |
| Compteur Ø > à 80   | 116.00   | <b>121.00</b>   |
| <b>Abonnement industriel (compteur &gt; Ø 80 et consommation &gt; 50 000 m<sup>3</sup>)</b>             | 2 350.00 | <b>2 500.00</b> |
| <b>PRIX DU M3 USAGE INDUSTRIEL</b>  | 1.30     | <b>1.34</b>     |
| <b>PRIX DU m<sup>3</sup> USAGE DOMESTIQUE</b>   | 1.95     | <b>1.99</b>     |
| <b>Prélèvement à la ressource €/ m<sup>3</sup></b>  | 0.06     | <b>0.06</b>     |
| <b>Redevance « consommation d'eau potable » €/ m<sup>3</sup></b>  | 0.30     | <b>0.33</b>     |
| <b>Contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau €/ m<sup>3</sup></b> |          | <b>0.02</b>     |

**Evolution 2024 / 2025 pour une consommation domestique de 120 m<sup>3</sup> en € :**

|  | 2024          | 2025          | Ecart        |
|--|---------------|---------------|--------------|
| Abonnement                                     | 50,00         | 55,00         | 5,00         |
| Consommation eau 120m3                         | 234,00        | 238,80        | 4,80         |
| Redevance "prélèvement à la ressource"         | 7,20          | 7,20          | 0,00         |
| Redevance "lutte contre la pollution"          | 36,00         |               | - 36,00      |
| Redevance "consommation eau potable"           |               | 39,60         | 39,60        |
| Redevance "pour performance des réseaux d'eau" |               | 2,40          | 2,40         |
| <b>Total HT</b>                                | <b>327,20</b> | <b>343,00</b> | <b>15,80</b> |
| TVA 5,5%                                       | 18,00         | 18,87         | 0,87         |
| <b>Total TTC</b>                               | <b>345,20</b> | <b>361,87</b> | <b>16,67</b> |

- Vu l'exposé du Président ;
- Considérant la nécessité pour le SEVT de répondre à ses obligations réglementaires, de pérenniser un bon niveau d'investissement, et de sécuriser l'alimentation en eau potable des populations ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ ADOPTE les tarifs de l'eau tels que présentés ci-dessus pour l'année 2025 ;
- ✓ PRECISE que les factures 2025 feront ressortir les redevances versées à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- ✓ PRECISE que ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRETEAU



C.S. du 20 12 2024

Accusé de réception en préfecture  
079-200080844-20241220-CS-DE-24-026-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2024  
Date de réception préfecture : 23/12/2024